

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique**

Hiver 2026

POL 8312
Mondialisation, institutions et régulation de l'économie mondiale

Professeure : Michèle Rioux
Local : A1560 ou A3590
Disponibilité : sur rendez-vous par courriel
Tél. : 987-3000, poste 0327 (M. Rioux) ou 5149948964
rioux.michele@uqam.ca

Descriptif

Le séminaire porte sur les principaux problèmes et enjeux économiques et politiques posés par la régulation de la mondialisation ainsi que sur le rôle joué par les grandes institutions internationales. Il aborde les différentes dimensions de la mondialisation, les différentes institutions et organisations de sa régulation et les différents niveaux de l'action collective. La mondialisation et sa régulation seront étudiées dans une perspective à la fois historique, théorique et pratique.

Dates importantes du trimestre d'hiver 2026

Début de la session : 12 janvier

Fin de la session : 24 avril

Congés : 3 et 6 avril

Date limite pour la remise de notes : 8 mai

Orientation générale du séminaire

L'État est au cœur des relations internationales (Renouvin et Duroselle) comme l'entreprise est au cœur du marché mondial (Michalet). Deux espaces qui se rejoignent, se superposent (Perroux), s'interpénètrent; deux espaces cependant qui ne se réduisent pas l'un à l'autre. Terrain d'affrontement et de puissance, l'espace des relations internationales est aussi le terrain de la coopération et de la solidarité internationale; indissociable de l'accumulation du capital et de la recherche du profit, le marché mondial est aussi le lieu où se nouent l'interdépendance et l'entraide économiques. A cheval sur ces deux espaces, les organisations économiques internationales. A leur origine, un compromis historique.

Ce sera le thème principal de la première partie où nous insisterons sur trois dimensions : le rôle des États, le jeu des forces du marché et les débats d'idées autour du rôle des institutions dans la gouvernance et l'organisation des affaires internationales et mondiales. Notre objectif sera de retracer les origines et les évolutions de l'ordre international d'après-guerre dans ses dimensions économiques, mais aussi de nous interroger à la lumière des cadres théoriques à notre disposition sur le bien-fondé et les limites de cet ordre. Nous aborderons trois grandes questions qui ont été au centre de cet ordre international depuis son origine : la stabilité monétaire (FMI), le développement des échanges internationaux (GATT-OMC et Banque mondiale) et la coordination des politiques économiques (OCDE). Nous ferons le bilan du chemin parcouru depuis la Guerre dans le domaine de la coopération économique internationale, non sans nous interroger sur la capacité d'adaptation que certains prêtent aux institutions d'après-Guerre.

La deuxième partie vise à rendre compte des transformations actuelles de l'économie mondiale et des enjeux que soulève sa régulation dans un monde divisé en États. L'économie mondiale a en effet connu d'importants bouleversements depuis une vingtaine d'années. Parmi les bouleversements les plus visibles, il faut noter en premier lieu la globalisation des entreprises et des marchés, en second lieu le basculement de son centre de gravité de l'Atlantique vers le Pacifique, en troisième lieu une tendance marquée au régionalisme et au bilatéralisme économiques, et en quatrième lieu, une révolution numérique découlant des innovations technologiques. Ces bouleversements ont eu quatre effets notables : le premier de modifier sensiblement notre vision du monde et la manière d'envisager la place des États dans l'économie mondiale ; le second d'élargir le domaine et le champ d'application du droit économique international ; le troisième de modifier l'orientation et le contenu des politiques économiques internationales des États ; et le quatrième de poser dans de nouveaux termes la régulation de l'économie mondiale, d'une part, les rapports entre les États, d'autre part.

Nous identifierons les nouvelles trajectoires institutionnelles en émergence et leurs interactions avec les institutions d'après-Guerre. Cette partie du séminaire mettra l'accent sur les problèmes de gouvernance internationale à l'heure de la mondialisation.

Synthèse du cheminement

Introduction : De l'interdépendance internationale aux interconnexions mondiales

- Révolution industrielle et internationalisation : interdépendance et internationalisme vs nationalisme et impérialisme.
- La crise des années trente.
- Internationalisation et interdépendance : régulation et coopération vs autonomie des marchés et des nations
- La crise des années 1980
- Révolution numérique, mondialisation et interconnexion
- Comment penser la coopération économique à l'ère numérique ?

Première partie : L'ordre économique d'après-guerre : l'institutionnalisation de la coopération économique internationale (commerce/monnaie/finance)

- Le commerce international et la libéralisation des échanges : de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- La stabilisation des marchés financiers : le rôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
- La coordination des politiques économiques : l'OCDE
- Conclusion : Fin du compromis historique : de l'ordre des nations à l'ordre des marchés ?

Deuxième partie : La globalisation et les institutions économiques internationales : de la gestion des interdépendances aux interconnexions mondiales

- Les changements structurels et refonte des institutions économiques internationales: mondialisation, concurrence, attractivité, libéralisation compétitive, rivalité et concurrence, innovation
- Commerce : Le nouveau régionalisme – De nouveaux régionalismes et remise en cause du multilatéralisme
- Les nouvelles trajectoires institutionnelles – étude de cas
 - Mouvements de capitaux et investissements directs internationaux
 - Réguler la concurrence – la régulation par réseau
 - Société de l'information –gouvernance globale d'Internet
 - Travail et mondialisation
 - La coopération règlementaire internationale
- Stratégies des acteurs et pluralité des sites de gouvernance
 - Contournement des institutions (*forum shifting*)
 - La mise en concurrence (*forum shopping*)
 - Le réseautage (*forum linkage*)
 - Influence, hégémonie et contrepouvoirs

INTRODUCTION DU SÉMINAIRE

La globalisation/mondialisation est venue changer radicalement notre manière d'aborder les relations et la coopération économiques internationales. L'ordre économique international a été construit après la Seconde Guerre mondiale autour des États. Les grandes institutions économiques internationales furent mises en place à l'époque avec le double objectif d'ordonner le développement de l'économie mondiale et d'ancrer l'interdépendance économique dans la règle de droit, l'égalité de traitement et la solidarité. Trois institutions furent particulièrement représentatives de cette vision: le GATT – même s'il s'agit d'un accord –, le FMI et la Banque mondiale. Chacune d'elles avait son mandat spécifique, son « département » de l'économie mondiale serait-on tenté de dire : la libéralisation ordonnée des marchés pour le GATT, la stabilité monétaire et financière des marchés, et l'intégration des pays en développement pour la Banque mondiale.

Le système était loin d'être parfait mais il avait pour lui le double mérite d'institutionnaliser la coopération et de lier la sécurité économique des États à leurs propres engagements internationaux. Par contre, la régulation des marchés était renvoyée aux États eux-mêmes, autrement dit aux institutions et aux politiques nationales. C'était la première faille de ce système. La seconde tenait au fait que le système était d'abord orienté vers le développement de l'économie mondiale, étant entendu qu'il ne devait pas y avoir d'incompatibilité entre ce développement et les politiques nationales. Il en avait encore une troisième: les pays en développement n'y ont jamais vraiment trouvé leur place, sinon qu'au travers du traitement spécial qui leur fut reconnu. Avec la mondialisation qui s'amorce dans les années 1980, ces failles sont devenues plus évidentes encore. La coopération fut alors orientée de manière à faciliter le développement de l'économie mondiale tandis que, de leur côté, les politiques nationales furent orientées vers l'intégration dans l'économie mondiale, et ce au détriment des systèmes nationaux et des solidarités collectives. Au cours de cette période, trois phénomènes furent particulièrement représentatifs de ces nouvelles tendances: les marchés financiers, désormais libérés, imposent leurs contraintes, les accords commerciaux régionaux prolifèrent, et ce au détriment du système commercial multilatéral, et les courants économiques internationaux se déplacent, entraînant de nouvelles fractures dans leur sillage. Les crises se succèdent également, prenant toujours tout le monde par surprise: crise de la dette dans les années 1980, crise des balances des capitaux dans les années 1990, et finalement, crise des produits dérivés dans les années 2000.

La mondialisation s'inscrit dans la continuité de l'internationalisation. Alors que l'internationalisation nous renvoie à l'extension des activités des entreprises hors des frontières, la mondialisation nous renvoie, quant à elle, à l'extension de ces activités à l'échelle du monde. On peut y voir une nouvelle étape dans un long processus historique, lui-même facilité par les changements technologiques et encouragé par les États eux-mêmes, d'ouverture et de rapprochement des économies nationales qui irait en s'accroissant toujours davantage. La globalisation est d'une autre nature. Il y a non seulement accélération de cette tendance, mais aussi changement qualitatif dans les modalités de fonctionnement de l'économie mondiale. Trois phénomènes conjuguent ici leurs effets. Tout d'abord, la libre circulation des capitaux et l'intégration des marchés financiers ; ensuite, la transnationalisation des activités des entreprises et le développement qui l'accompagne des chaînes de valeur mondiales; enfin, les nouvelles technologies de l'information et des communications qui transforment notre rapport au temps et à l'espace. Nous sommes entrés dans l'ère de la globalisation, et avec celle-ci il ne s'agit plus seulement de réguler les interdépendances comme on ambitionnait de le faire après la Guerre en mettant en place des organisations spécialisées, ni même de faciliter l'intégration des économies nationales dans l'économie

mondiale comme au temps de la mondialisation et des codes de conduite, mais de repenser désormais l'action et les solidarités collectives dans un monde que l'économie est en train d'unifier et d'intégrer. C'est le sens et l'orientation que nous voulons donner à ce séminaire.

Les institutions du 20^e siècle, construites dans la perspective de créer et de favoriser la coopération internationale dans un contexte d'interdépendance complexe, peuvent-elles faire face à des problèmes nouveaux et répondre aux enjeux nouveaux transnationaux de régulation découlant des nouvelles interconnexions mondiales sans assister à la déconnexion des sociétés et des relations internationales ? Les régimes internationaux fondés sur l'interdépendance et la coopération interétatique, notamment au sein de l'Organisations des Nations unies, sont forcés de s'ajuster aux nouvelles réalités des nouvelles relations transnationales (Ruggie, 2003 ; Karns et Mingst, 2010) sans avoir pour autant fourni des réponses adéquates ou une approche commune. L'exemple le plus frappant est la gouvernance de l'Internet qui repose sur un tout nouveau modèle transnational et privé qui s'oppose à la trajectoire longtemps dominante dans les communications, l'Union internationale des télécommunications.

Allant dans le sens d'un monde transnational orienté avant tout vers une logique économique, certains y voient le déclin de l'international, centré sur le système des Nations unies et le rôle des États, d'autres y voient des défis d'adaptation pour les organisations internationales et les États (Drezner, 2007) alors que plusieurs pensent que la perte de l'hégémonie des États-Unis et un pivotement vers l'Asie provoquant un basculement d'un ordre hégémonique centré sur les États-Unis vers une multipolarité (Desai et Vreeland, 2011).

Nous sommes loin du tout marché et de l'autorégulation car on constate : 1) l'émergence de nouvelles formes de régulation et d'institutions (Graz, 2004 ; Djelic, Levi-Faur, 2011 ; Kirsch, 2010 ; Slaughter et Hale, 2011 ; Keukeleire, S. et B. Hooijmaaijers, 2014), 2) une redéfinition des stratégies et des rôles des acteurs (Slaughter, 2004 ; Duchesne et Morin, 2013; Cerny, 2010; Lake, Grugel, 2004 ; Stopford, Strange et Henley Strange et al, 1991) , et 3) une transformation du pouvoir sur l'échiquier mondial (Moran 2009; O'Brien et al., 2000 ; Karns et al., 2010; Rioux, 2005, Hall et Biersteker, 2010; Fuchs, 2007).

Les débats entourant la crise financière de 2008 et ses suites (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009), les accords de partenariat économique (notamment, l'Accord économique et commercial global et le partenariat transpacifique), la crise en Europe et le Brexit (Telo, 2016), l'élection de D. Trump, la gestion des crises aux Nations Unies et au Fonds monétaire international et les inégalités croissantes (Piketty, 2013 ; Wilkinson et Pickett, 2009 ; Galbraith, 2015) ont révélé l'absence d'une gouvernance adéquate et cohérente de la mondialisation (Graz et Nolke, 2008 ; Verdier, 2010). Devant un monde en transformation, et à moins de « muter », les institutions, qu'elles soient nationales, régionales ou internationales, se révèlent souvent mal adaptées aux nouvelles réalités des interconnexions de toutes sortes entre les sociétés et les individus, ce qui affecte négativement leur capacité d'assurer la prospérité et la stabilité de nos sociétés, la répartition des richesses et la coopération internationale. Ces défaillances institutionnelles creusent l'écart entre nos sociétés et les réseaux mondiaux d'interconnexions traversant les frontières, ce qui provoque parfois des conflits et des fractures.

Le monde a changé de manière si significative depuis 20 ans, et tout particulièrement au cours de la dernière décennie, qu'on peut évoquer un changement de paradigme remettant en cause nos manières de voir, de comprendre et d'agir sur le monde. Certains y voient en toile de fond une révolution industrielle et l'émergence d'un capitalisme numérique, en anglais « digital and transnational capitalism » (Schiller,

2010; et Rioux et Fontaine-Skronski, 2015). Devant le changement, les acteurs sociaux, politiques et économiques ne restent pas inactifs (Levi-Faur, 2011). Des émergences institutionnelles tentent de combler le vide et des initiatives de réforme des institutions existantes prolifèrent mais sans toutefois parvenir de manière satisfaisante à créer un ordre cohérent et à trouver des solutions aux problèmes du système mondial contemporain (Abbott K. et D. Snidal, 2009).

Notre démarche part du constat de la nécessité de procéder à un changement de paradigme qui prenne en compte le passage historique que nous vivons d'un monde d'interdépendances internationales à un monde d'interconnexions mondiales. Ce passage rend nécessaire la production de connaissances nouvelles sur le rôle et la transformation des institutions dans un contexte d'interconnexions mondiales. Sur le plan théorique, en Relations internationales/économie politique internationale, les grilles d'analyse restent dominées par des perspectives stato-centrées, réaliste et libérale, qui placent les États et les organisations internationales au centre de l'analyse (Krasner, 1983; Smouts, 1995 ; Waltz, 2000). La coopération internationale est expliquée par une logique de pouvoir ou par les gains de la coopération en fonction des intérêts des États. Ces perspectives sous-estiment les acteurs non-étatiques comme le monde de la finance, les multinationales, les acteurs des nouvelles technologies de l'information, par exemple. Ces perspectives sont mal adaptées pour expliquer et anticiper le changement. À titre d'exemple, durant les dix ans qui ont précédé la crise de 2008, les articles publiés dans les grandes revues américaines (notamment *International Organization*, *International Studies Quarterly*, *World Politics*) ont très peu abordé les questions financières, négligeant de tenir compte d'aspects importants de la réalité contemporaine des systèmes mondiaux. Modifiant aussi bien les pratiques des acteurs privés et publics que les relations entre les États, les relations entre les États et les marchés aussi bien que les cadres normatifs qui gouvernent ces relations et ces pratiques, la mondialisation et la révolution numérique ont transformé les systèmes mondiaux sur les plans économique, politique, social, juridique et sécuritaire.

On constate que les trajectoires institutionnelles sont multiples et que la cohérence politique et sociale ne suit pas. Nous sommes en train de migrer d'un monde d'interdépendances internationales à un monde d'interconnexions mondiales. Certains parlent d'une gouvernance globale qui fait référence à une « gouvernance sans gouvernement » (Ruggie, 2014 ; Abbott et Snidal 2009, Rosenau et Czempiel, 1992 ; Kahler, 2009) qui suggère un dépassement de la dimension interétatique de la régulation avec la montée en puissance des entreprises privées couplée d'un phénomène de multiplication des lieux de régulation et des systèmes de règles qui forment un tout (Krahmann, 2003, Djelic et Quack, 2010)). Certains y voient un processus de transformations des relations internationales et des organisations publiques (Slaughter, 2011 ; Lazer, 2005) qui suggère l'émergence d'un transgouvernementalisme consistant à la mise en réseau des organisations. D'autres travaillent sur la régulation transnationale (Djelic et Sahlin-Andersson, 2006). L'émergence institutionnelle, d'origine publique et privée (Cafaggi et al., 2012 ; Büthe & Mattli, 2011 ; Fuchs, 2007 ;), et souvent hybride (Cafaggi et Renda, 2012), témoigne de l'importance de nouveaux enjeux de régulation qui ne trouvent pas de réponses aux niveaux national et international (Lazer, 2005 ; Levi-Faur, 2011). De nouvelles trajectoires émergent, contournant les anciennes ou les forçant à s'ajuster (ajustement institutionnel) et à dépasser la gestion des interdépendances internationales (Dufour et al, 2006). Il faut comprendre ces trajectoires et réaliser que les organisations nationales, régionales et internationales doivent s'adapter et répondre à de nouvelles logiques et dynamiques mondiales de plus en plus centrées sur le domaine économique (Cerny, 2010 ; Drezner, 2007 ; Giddens, 2007; Lutz, 2012 ; Estevadeordal, Suominen et The, 2009).

Avec le développement du commerce électronique, la production à la fois se dématérialise et se

déterritorialise alors que les chaînes de valeurs, en constante mutation, traversent les frontières (Gereffi, 2014). La révolution industrielle liée au numérique augmente l'importance des interconnexions tout en posant des problématiques nouvelles pour l'action collective des différents acteurs de la mondialisation. Nous entrons dans une ère de régulation où les enjeux et sites de gouvernance se croisent de plus en plus (Rioux et Fontaine-Skronski, 2015, Paquin, 2016). Les nouvelles réalités d'une mondialisation transnationale et multipolaire, amplifiées par les impacts de la révolution numérique, nous obligent à repenser le monde, à remettre en cause nos grilles d'analyse et à réfléchir aux réponses des États et des organisations internationales en termes de politiques publiques et d'ajustements institutionnels.

Le tableau suivant distingue entre la coopération au temps interdépendances internationales et celle en émergence au temps des interconnexions mondiales.

Interdépendances internationales	Interconnexions mondiales
<ul style="list-style-type: none"> - régimes internationaux visant des domaines spécifiques - acteurs étatiques et organisations internationales - public prime sur le privé - décisions hiérarchiques et centralisation du pouvoir - dominante internationale - marchés ordonnés, ordre du politique et des souverainetés - droit « dur », règles contraignantes - recherche de cohérence entre les institutions et les règles - multilatéralisme - modèles contractuels/communautaires (OMC-ALENA vs UE) 	<ul style="list-style-type: none"> - interactions multiples entre les régimes et règles - pluralité des acteurs, multistakeholderisme - le privé prime, complément ou se substitue par défaut au public - plusieurs sites de gouvernance - dominante transnationale - concurrence globalisée, ordre du marché et des firmes - soft power / soft rules - concurrence entre les institutions et les règles, - à la carte : multilatéralisme, régionalisme et bilatéralisme, minilatéralisme. - modèle partenarial (les partenariats en négociation)

Logiquement, nous devrions évoluer vers des institutions mondiales mais la fragmentation et la diversité des institutions est une tendance lourde. S'agit-il de reculer pour construire des ponts et un réseau institutionnel assurant un encadrement des flux de la mondialisation ou assiste-t-on à un processus de « démondialisation » ? Chose certaine, dans un monde d'interconnexions mondiales, il faut sortir de la gouvernance en silos et du découplage national vs international. Une interconnexion mondiale, c'est la relation dynamique et évolutive qu'entretiennent deux institutions (ou plusieurs), qu'elles soient privées, publiques ou hybrides, à propos d'un ou de plusieurs enjeux de différentes natures (politique, économique, commerciale, culturelle, sécuritaire...) afin de réguler les actions des acteurs et leurs effets. L'interconnexion est qualifiée de mondiale, car elle touche de façon globale c'est-à-dire verticale, horizontale et transversale, différents acteurs et diverses institutions agissant à de multiples niveaux qui vont du local à l'international. Le concept d'interconnexions mondiales dans un contexte multipolaire permet d'analyser le changement institutionnel et la dynamique des rapports entre les différents enjeux et

entre les institutions, anciennes et nouvelles, d'où émerge un tissu évolutif de normes, de règles et de standards qui s'inscrit dans une logique d'ensemble qui reste à être mieux comprise. L'idée principale est de sortir des silos de gouvernance et poser la question de la (in)cohérence transversale, horizontale et verticale des systèmes de règles et de normes, tout en tenant compte de la pluralité des acteurs.

Organisation et évaluation

Les séminaires sont organisés autour des thèmes présentés dans le plan présenté plus haut. Trois composantes : des exposés oraux ; des discussions autour de textes ; des exposés à partir des travaux.

Rapports de recherche 50%

Deux rapports d'une quinzaine de pages devront être remis durant la session. Les deux rapports porteront sur une organisation économique internationale au choix de l'étudiant-e. Ensemble, ils constituent un travail complet rédigé en deux temps. Le premier rapport aura pour objet de présenter les débats qui ont conduit à la création de l'organisation choisie, le mandat de cette organisation et ses structures. Le deuxième rapport portera, quant à lui, sur un problème spécifique de coopération économique internationale auquel a été, ces dernières années, confrontée l'organisation. Il s'agira de présenter les faits, les débats et la réponse institutionnelle qui en a résulté. Les deux rapports de recherche portent donc sur deux dimensions importantes du cours : les raisons qui ont poussé à la création des institutions économiques internationales ; et leur capacité d'affronter les nouveaux enjeux de l'économie mondiale.

Les deux rapports doivent permettre au travers d'une recherche documentaire, dans la mesure du possible de "première main", et d'une analyse des débats de saisir, dans un premier temps, les paramètres de la coopération économique internationale dans le cadre du régime multilatéral d'après-guerre ; et dans un deuxième temps, les problèmes nouveaux que suscite la coopération économique internationale dans une économie mondiale qui, pour être de plus en plus intégrée, n'en demeure pas moins instable et soumise à de multiples tensions systémiques nécessitant de nouvelles formes de régulation. Les travaux seront présentés dans le cadre d'un mini-colloque à la fin de la session.

Discussions 50 %

Les étudiants-es présenteront une fiche synthèse (1 page, simple interligne, point 11) des textes à discuter.

- La fiche doit présenter les idées principalement des auteurs, leurs arguments ainsi qu'une analyse de leur contribution (forces, faiblesses, etc...). La fiche doit conclure par deux questions qui serviront à lancer les discussions.
- Un-e étudiant-e ouvrira la discussion ; un-e étudiant-e fera la critique des textes.
- A soumettre sur moodle.

Nous vous invitons à consulter les revues suivantes :

- Revue Interventions économiques
- Économies et sociétés
- International Journal
- International Organization (<https://www.jstor.org/journal/inteorga>)
- Foreign Affairs
- Global Governance

- Journal of International Organization Studies
- The Review of International Organizations
- Revue Études internationales
- Site de GLOGOV : <http://www.glogov.org/>
- Site du CEIM ceim.uqam.ca

Calendrier et références pour les discussions

Semaine 1 : Introduction 12 janvier Présentation du séminaire et organisation du travail

Semaine 2 : Le multilatéralisme 19 janvier

Edward H. Carr, « Nationalisme..et après ? », dans Daniel-Rops (dir.), *Nations et fédéralisme*, Paris, Plon, 1946, pp. 4-86.

Stéphane Paquin, Kristine Plouffe-Malette, « Organisations internationales. Droit et politique de la gouvernance mondiale », Hors-série - Décembre 2021, 22 décembre 2021, *Revue québécoise de droit international*, <https://www.sqdi.org/fr/organisations-internationales-droit-et-politique-de-la-gouvernance-mondiale/>

Semaine 3 : Le multilatéralisme 26 janvier

John Gerard Ruggie « Multilateralism: Anatomy of an Institution », *International Organization*, vol. 46, n° 3, 1992, pp. 561-598 <http://www.jstor.org/stable/pdf/2706989.pdf>

Rioux, Michèle. « Chapitre 33. Les organisations internationales », Thierry Balzacq éd., *Traité de relations internationales*. Presses de Sciences Po, 2013, pp. 823-860.

<https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/traite-de-relations-internationales-2013--9782724613308-page-823.htm?ref=doi>

Lecture complémentaire :

John Ikenberry, « Is American Multilateralism in Decline ? », *Perspectives on Politics*, vol. 1, n°3, septembre 2003, pp. 533-550. http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2FPPS%2FPPS1_03%2FS1537592703000380a.pdf&code=d88736444e3da9cacc1b3917051f9ad5

Semaine 4 : Conférencier Brice Simeu – Concurrence mondiale et souveraineté numérique ; la cas de la culture. - 2 février

Lectures sur moodle

Semaine 5: Du GATT à l'OMC - 9 février

Douglas A. Irwin, « The GATT in Historical Perspective », *American Economic Review*, vol. 85, mai 1995, pp. 323-328. (disponible en ligne via JSTOR) <http://www.dartmouth.edu/~dirwin/docs/GATTHP.pdf>

Geneviève Dufour, « L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Organisation mondiale du commerce », Hors-série - Décembre 2021, 22 décembre 2021, *Revue québécoise de droit international*, <https://www.sqdi.org/fr/laccord-general-sur-les-tarifs-douaniers-et-le-commerce-et-lorganisation-mondiale-du-commerce/>

Lamy Pascal, Traduit de l'anglais par Hausser Isabelle, « Le nouveau monde du commerce », *Commentaire*, 3/2015 (Numéro 151), p. 491-498. <http://www.cairn.info/revue-commentaire-2015-3-page-491.htm>

Semaine 6 : Stabilisation et développement 16 février

Michel Lelart, « Le Fonds Monétaire International et le financement du développement », *Mondes en développement*, 2/2015 (n° 170), p. 173-173. <http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2015-2-page-173.htm>

Deblock, Christian et Bruno Hamel (1994), « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques*,

http://classiques.uqac.ca/contemporains/deblock_christian/bretton_woods_ordre_econo/bretton_woods.html

Claude Dostie et Stéphane Paquin, « L'insoutenable légitimité du FMI », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 49 | 2014, mis en ligne le 01 mai 2014, consulté le 06 janvier 2024. URL :

<http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2226> ; DOI :

<https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2226>

Semaine 7 : Les nouvelles trajectoires institutionnelles 23 février

John Gerard Ruggie, Globalization and the Embedded Liberalism Compromise: The End of an Era?, MPIfG Working Paper 97/1, January 1997.

<http://www.mpi-fg-koeln.mpg.de/pu/workpap/wp97-1/wp97-1.html>

Picciotto S. « Disembedding and Regulation : The Paradox of International Finance ». 2009. Paper presented at The Social Embeddedness of Transnational Markets, Bremen, Germany .

http://eprints.lancs.ac.uk/23551/1/Regulation_and_International_Finance.pdf

Semaine 8: Semaine de lecture /remise du premier rapport 2 au 6 mars

Semaine 9 : Le régionalisme et le système commercial multilatéral 9 mars

Mathieu Arès & Christian Deblock « L'intégration nord-américaine : l'ALENA dans le rétroviseur », *Fédéralisme et Régionalisme*, Vol 11, Numéro 1, 2011, - *Le régionalisme international dans les Amériques : dynamique interne et projection internationale* <http://popups.ulg.ac.be/1374-3864/index.php?id=1046>

Rabii Haji, Patrick Leblond, « L'ACÉUM et le commerce numérique », Hors-série - Mars 2022, 1 avril 2022, *Revue québécoise de droit international*, <https://www.sqdi.org/fr/laceum-et-le-commerce-numerique/>

Christian Deblock, « L'Amérique du Nord, un espace toujours plus intégré. L'ACÉUM et la coopération règlementaire », Hors-série - Mars 2022, 1 avril 2022, *Revue québécoise de droit international*, <https://www.sqdi.org/fr/lamerique-du-nord-un-espace-toujours-plus-integre-laceum-et-la-cooperation-reglementaire/>

Semaine 10 - 16 mars

Conférencier G. Saint-Jacques

Semaine 11 Investissement et Firmes transnationales – 23 mars

Charles-Emmanuel Côté, « Le règlement des différends internationaux économiques en Amérique du Nord après l'Accord Canada-États-Unis-Mexique », Hors-série - Mars 2022, 1 avril 2022, *Revue québécoise de droit international*, <https://www.sqdi.org/fr/le-reglement-des-differends-internationaux-economiques-en-amerique-du-nord-apres-laccord-canada-etats-unis-mexique/>

Alvaro Santos, *International Investment Law in the Shadow of Populism: Between Redomestication and Liberalism Re-Embedded*, Vol 11, No 1 (2023): *Re-Embedding Trade in the Shadow of Populism* (K. Kolben and M. Rioux eds)

Semaine 12: 30 mars 2024

Conférence C. St-Pierre

Semaine 13 Congé - 6 avril

Semaine 14 - 13 avril

James N. Rosenau, « Governance in the Twenty-First Century », *Global Governance*, 1995, vol.1, n°1, pp. 13-43.

<http://heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.journals/glogo1&id=21&collection=journals&index=journals/glogo>

Michèle Rioux, Olivier Dagenais, « Le rôle des organisations internationales dans la gouvernance d'Internet et des secteurs numériques », Hors-série - Décembre 2021, 22 décembre 2021, *Revue québécoise de droit international*, <https://www.sqdi.org/fr/le-role-des-organisations-internationales-dans-la-gouvernance-dinternet-et-des-secteurs-numeriques/>

Drahos, Peter, *Regulatory Capitalism, Globalization and the End of History* (2014). *RegNet Research Paper* No. 2014/33. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2449920> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2449920>

Semaine 15 – Conclusion 20 avril

Présentation des travaux de recherche de 9h30 à 12h30. Lunch

Les procédures à suivre en cas d'absence :

Pour une absence de cinq jours moins, aucun billet médical n'est requis lorsque :

- Une évaluation était prévue ;
- La présence compte dans l'évaluation.

Dans ces cas, l'étudiant-e doit remplir et transmettre le [formulaire](#) de déclaration d'absence à l'enseignant-e dans les cinq jours ouvrables.

Si ces conditions ne s'appliquent pas, aucune déclaration n'est exigée, mais le rattrapage demeure obligatoire.

Un billet médical est requis pour toute absence de plus de cinq jours lorsqu'une reprise ou une prolongation est demandée.

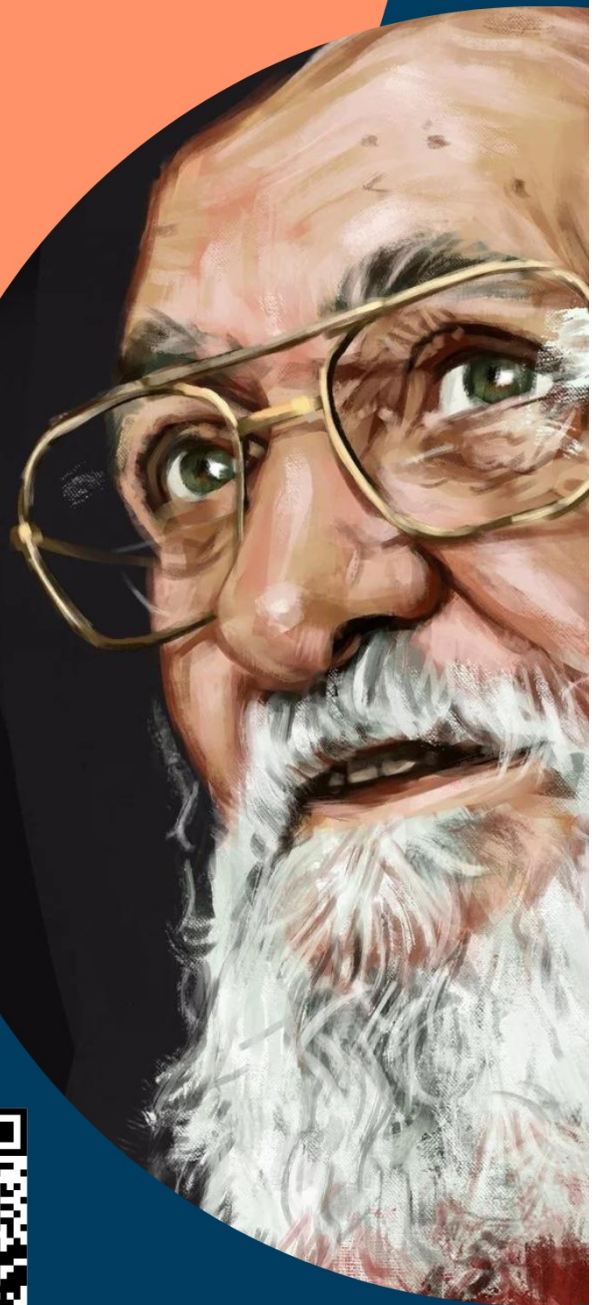
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au R-3485 !

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-l'intervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailudiant.uqam.ca/liberte-academique/